



Prabouré

Parc d'activités de montagne

Hiver-été

www.praboure.fr

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DOMAINE NORDIQUE DES CRÊTES DU FOREZ

STATION DE SKI ALPIN DE PRABOURE



Ce Plan Communal de Sauvegarde est spécifique aux activités hivernales mises en place sur le Domaine Nordique des Crêtes du Forez et la Station de ski alpin de Prabouré.

Il est commun aux 5 communes concernées par ces activités : Ambert, Grandrif, Saint-Anthème, Saint-Martin-des-Olmes et Valcivières.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

PREAMBULE

En vertu de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé de la police municipale qui a notamment pour objet

- d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;
- de prévenir, par des précautions convenables,
- de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires,
- de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours
- de provoquer l'intervention de l'administration supérieure, s'il y a lieu.

Le Plan Communal de Sauvegarde fixe le cadre général de l'organisation et la distribution des secours sur le domaine skiable des communes concernées.

Son élaboration et son application sont placées sous l'autorité du Maire ; sa réalisation est faite par le responsable de service puis présenté à la commission de sécurité.

Ce Plan s'inscrit dans le schéma de principe du Plan Départemental des Secours en Montagne et constitue au plan local un document de référence pour tous les intervenants. Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde concernant les risques naturels.

1 – PRESENTATION DES DOMAINES NORDIQUES ET ALPINS

1.1 – Délimitation géographique

Le domaine nordique des Crêtes du Forez s'organise autour de 3 portes d'accès :

- la porte du Col des Pradeaux (altitude 1200 m)
- la porte de Prabouré St Anthème (altitude 1290 m)
- la porte du Col des Supeyres (altitude 1370 m)

Le domaine nordique s'étend sur 5 communes :

- Ambert,
- Grandrif,
- Saint-Anthème,
- Saint Martin des Olmes.
- Valcivières

Le domaine nordique est délimité au sud par la RD996 et le Col des Pradeaux, au nord par la RD 106 qui relie Valcivières à Saint-Anthème.

A l'Est et à l'Ouest le domaine est délimité par les pistes les plus extérieures, à l'ouest il s'agit de la piste noire de ski nordique « L'Auvergnate » et à l'Est la piste de raquette rouge de la Porte de Prabouré.

1.2 – Ouverture des Portes / Services

La Porte de Prabouré est la Porte principale du Domaine et concentrera les services associés.

Elle sera ouverte tous les jours de 9h à 17h et proposera à la clientèle un service de billetterie, de location de matériel et de petite restauration aux mêmes horaires.

Le service de secours sera désormais centré à Prabouré et aura en charge les deux domaines. Prabouré a l'avantage d'avoir une position centrale par rapport au Domaine Nordique, cela permettra des interventions rapides sur l'ensemble des pistes.

Le service de damage est également centré à Prabouré avec deux dameuses pouvant assurer à la fois le damage du nordique et celui de l'alpin.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

La Porte des Supeyres sera ouverte également tous les jours de 9h à 17h.

La SEML de Prabouré assurera la billetterie dans un nouveau local prévu à cet effet tous les week-ends et tous les jours durant les vacances scolaires (toutes zones). En dehors de ces périodes la billetterie sera proposée au Chalet des Gentianes.

La location de matériel est assurée sur la Porte par le Chalet des Gentianes.

Concernant **la Porte des Pradeaux** celle-ci sera ouverte de 9h à 17h tous les week-ends et tous les jours pendant les vacances scolaires (toutes zones) avec un service de billetterie et de location de raquettes. Un fonctionnement similaire à celui des Supeyres est à l'étude avec les nouveaux gérants de l'Auberge.

1.3 – Les pistes du Domaine Nordique

Sur chaque Porte du Domaine est proposé plusieurs pistes entretenues et balisées.

Sur la Porte des Pradeaux il est proposé :

- Une piste verte de ski de fond dénommée **La Marion** réservée aux scolaires – Distance totale de 2,5 km
- Une piste rouge de ski de fond dénommée **La Callune** – Distance totale de 14 km
- Une piste noire de ski de fond dénommée **L'Auvergnate** – Distance totale de 22 km
- Une piste verte de raquettes d'une distance totale de 2 km
- Une piste bleue de raquettes d'une distance totale de 5 km
- Une piste rouge de raquettes d'une distance totale de 8 km

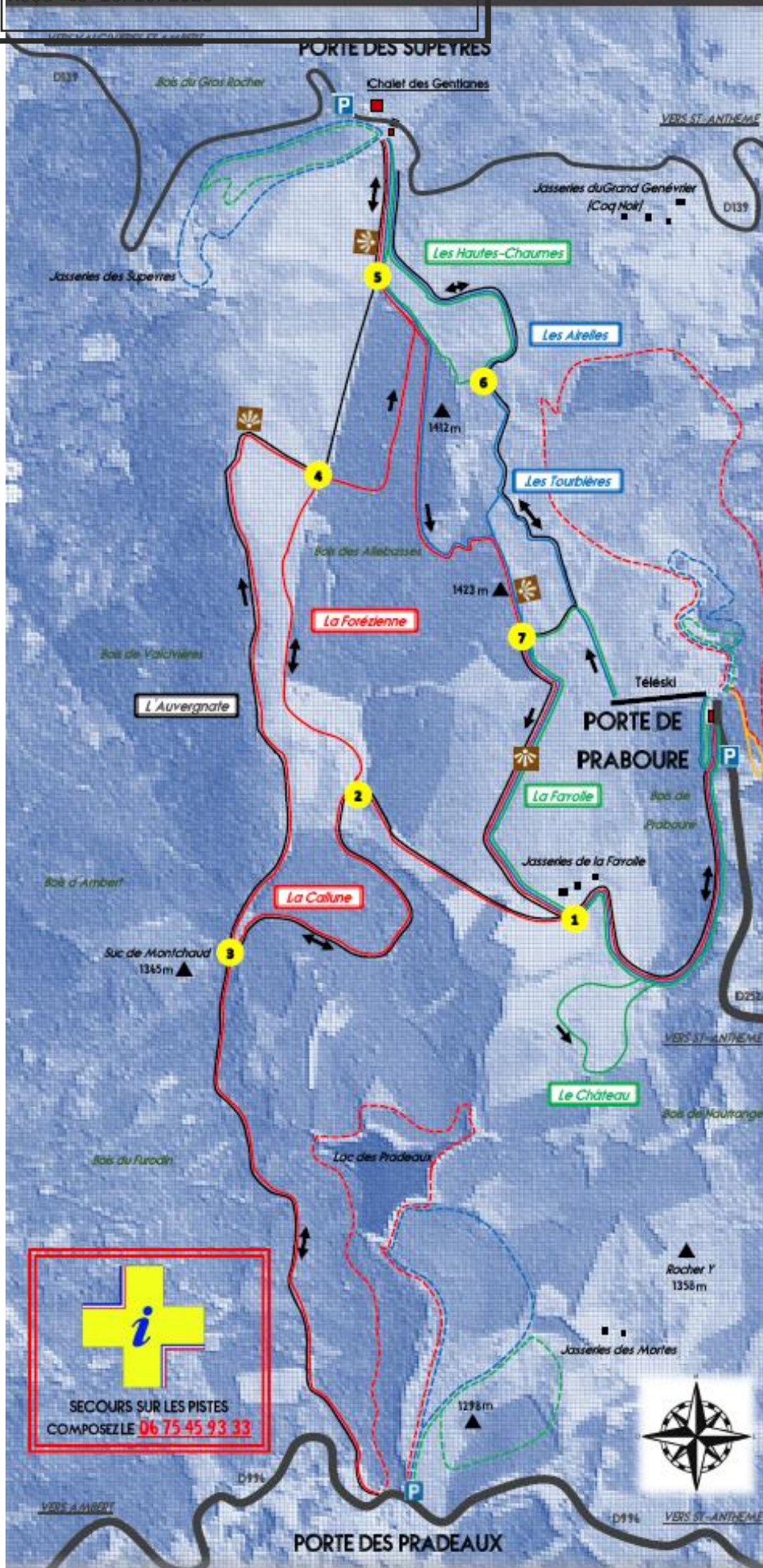
Sur la Porte des Supeyres il est proposé :

- Une piste verte de ski de fond dénommée **Les Hautes-Chaumes** - Distance totale de 2,9 km
- Une piste bleue de ski de fond dénommée **Les Airelles** – Distance totale de 7 km
- Une piste rouge de ski de fond dénommée **La Forézienne** – Distance totale de 13 km
- Une piste noire de ski de fond dénommée **L'Auvergnate** – Distance totale de 18 km
- Une piste verte de raquettes d'une distance totale de 3 km
- Une piste bleue de raquettes d'une distance totale de 4 km

Sur la Porte de Prabouré il est proposé :

- Une piste verte de ski de fond dénommée **Le Château** - Distance totale de 4 km
- Une piste verte de ski de fond dénommée **La Fayolle** – Passage par le téléski des Crêtes du Forez, piste en dénivelé négatif – Distance totale de 6 km
- Une piste bleue de ski de fond dénommée **Les Tourbières** - Passage par le téléski des Crêtes du Forez, piste en dénivelé négatif – Distance totale de 8 km
- Une piste rouge de ski de fond dénommée **La Forézienne** – Distance totale de 14 km
- Une piste noire de ski de fond dénommée **L'Auvergnate** – Distance totale de 19 km
- Une piste verte de raquettes d'une distance totale de 1,5 km
- Une piste bleue de raquettes d'une distance totale de 3 km
- Une piste rouge de raquettes d'une distance de 8 km

Voici le plan des pistes du Domaine :



❄️ PORTE DES SUPEYRES ❄️

Ouverture tous les jours des vacances scolaires
« toutes zones » + Samedis et Dimanches hors
vacances / 9h-17h

Location skis et raquettes au Chalet des Gentianes /
Billetterie au Col

Restauration au Chalet des Gentianes
04 73 82 00 95 - www.lechaletdesgentianes.com

// SKI DE FOND

1 Piste Verte - Les Hautes-Chaumes - 2,5 km

1 Piste Bleue - Les Airelles - 7 km

1 Piste Rouge - La Forézienne - 13 km

1 Piste Noire - L'Auvergnate - 18 km

❄️ RAQUETTE (en pointillés sur la carte)

1 Circuit Vert - 3 km (≈ 1h)

1 Circuit Bleu - 4 km (≈ 1h30)

❄️ PORTE DE PRABOURE ❄️

Ouverture tous les jours de 9h-17h

Location skis et raquettes + Billetterie au magasin de
location au bout du parking

Restauration au Snack de Prabouré

// SKI DE FOND

1 Piste Verte - Le Château - 4 km

1 Piste Verte via Télési - La Forêt - 6 km
Dénivelé négatif

1 Piste Bleue via Télési - Les Tourbières - 8 km
Dénivelé négatif

1 Piste Rouge - La Forézienne - 13 km

1 Piste Noire - L'Auvergnate - 19 km

❄️ RAQUETTE (en pointillés sur la carte)

1 Circuit Vert - 15 km (≈ 45 min)

1 Circuit Bleu - 3 km (≈ 1h12)

1 Circuit Rouge - 8 km (≈ 3h: départ avant 13h)

❄️ PORTE DES PRADEAUX ❄️

Ouverture tous les jours des vacances scolaires
« toutes zones » + Samedis et Dimanches hors
vacances / 9h-17h

Location de raquettes uniquement + Billetterie au Col

// SKI DE FOND

1 Piste Rouge - La Colline - 14 km

1 Piste Noire - L'Auvergnate - 22 km

❄️ RAQUETTE (en pointillés sur la carte)

1 Circuit Vert - 2 km (≈ 1h)

1 Circuit Bleu - 5 km (≈ 2h)

1 Circuit Rouge - 8 km (≈ 3h: départ avant 13h)

1 Carrefour de sécurité, en cas d'appel
des secours merci de préciser votre
situation (exemple: entre 2 et 3)



SECOURS SUR LES PISTES
COMPOSEZ LE 06 75 45 93 33

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

1.4 – Les pistes du Domaine Alpin

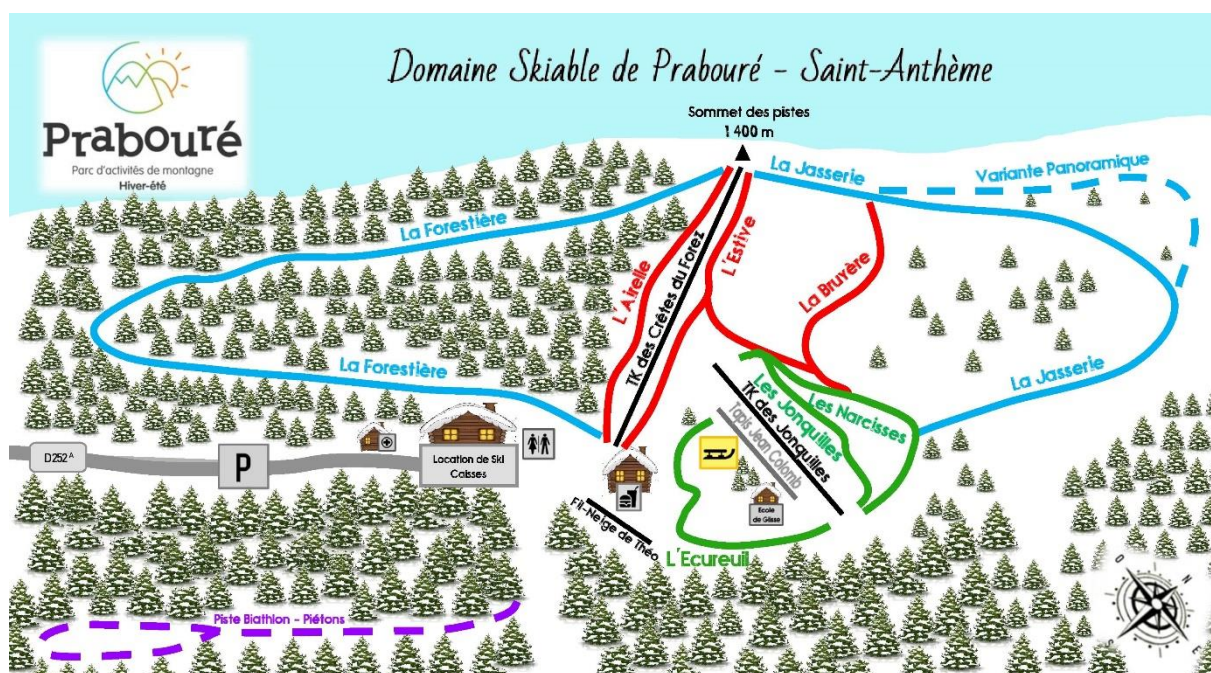
La Station de ski alpin de Prabouré est équipée de 4 remontées mécaniques en fonctionnement :

- 1 Fil-neige : Fil-neige de Théo
- 1 Tapis roulant : Tapis des Ecureuils
- 2 Téléskis à enrouleurs : TKE des Jonquilles et TKE des Crêtes du Forez

Ces remontées desservent 8 pistes de skis :

- 3 vertes : L'Ecureuil, Les Jonquilles et Les Narcisses
- 2 bleues : La Forestière et La Jasserie
- 3 rouges : L'Airelle, L'Estive et La Bruyère

Voici le plan des pistes du Domaine :



1.5 – Les pistes « Chiens de Traîneaux » de la SARL « Chalet des Sibériens »

Cette année des pistes « Chiens de Traîneaux » viendront cohabiter avec les domaines alpins et nordiques. Des plans annexés au présent document ont été définis afin de permettre une coexistence des différentes activités en toute sécurité. 14 carrefours ont été identifiés et matérialisés sur le terrain.

Les pistes du Domaine Nordique seront seulement croisées et en aucun cas suivies lors des horaires d'ouverture (9h/17h) ce qui devrait garantir une sécurité optimale (plan des pistes en annexe).

Ces pistes seront uniquement accessibles à la SARL « Chalet sibériens » avec un trafic très limité.

1.6 – La Commission de sécurité

La Commission de sécurité doit permettre aux Maires des Communes concernées d'obtenir des avis sur les questions d'organisation des secours, de conditions d'ouverture des pistes, de balisage, de protection et de traçage des pistes sur le territoire.

Elle se compose des :

- Représentants des collectivités : Maire ou son représentant, désigné des communes de Ambert - Valcivrières - Grandrif - St Martin des Olmes - St Anthème,

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

- Président Directeur Général de la SEML de Prabouré
- Président ou vice-président de la CCALF et/ou technicien ALF
- Responsable de la sécurité du domaine désigné par arrêté
- Représentant de Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS ou son représentant à Ambert
- Gendarmerie(s) concernée(s) de Saint Anthème et Ambert
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne du Mont-Dore
- Un représentant de la Direction Départementale des Routes division d'Ambert
- Représentants des Clubs de ski (Club nordique des Crêtes du Forez / Ski Club de St-Anthème)
- Représentants de la SARL « Chalet des Sibériens »

2 – PRESENTATION DES PROCEDURES DE SECOURS

2.1 – Les contacts de la SEML de Prabouré

Un seul et unique numéro pour les secours : 06 75 45 93 33 (numéro présent sur les plans des pistes remis aux clients ainsi que sur les forfaits)

Le téléphone portable support de ce numéro restera en permanence sur le site de Prabouré où le réseau mobile est désormais de très bonne qualité.

En dehors des horaires d'ouverture des domaines il restera actif entre les mains d'une personne chargée de répondre aux appels.

Au sein de la SEML de Prabouré les personnes responsables sont les suivantes :

Michel BRAVARD – Président Directeur Général – 04 73 95 31 30

François PHILIBERT – Directeur de la SEML de Prabouré et Responsable des secours – 06 98 82 88 18

Les bureaux de la SEML de Prabouré sont situés dans le bourg de Saint-Anthème – 04 73 72 19 76 – semdepraboure@live.fr. Un seul numéro centralisera désormais les informations d'ouverture et d'enneigement pour les deux domaines (répondeur Allo Neige), il s'agit du 04 73 95 40 45.

2.2 – Les contacts des maires des 5 communes

AMBERT : Mairie : 04.73.82.07.60 (numéro de permanence) / Maire : 06 69 14 64 22

GRANDRIF : Mairie : 04 73 82 03 01 / Maire : 04 73 82 69 21 – 06 13 78 27 29

SAINT MARTIN des OLMES : Mairie : 04.73.82.09.16 / Maire : 06 07 83 10 79

SAINT-ANTHEME : Mairie : 04.73.95.40.20 / Maire : 06 78 50 90 37 / 1^{er} adjoint 06 16 17 49 31

VALCIVIERES : Mairie : 04.73.82.13.09 / Maire : 04 73 82 33 56 – 06 82 30 32 58

2.3 – Les contacts préfectoraux et départementaux

SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES : 04 73 82 79 08 ou 18 sur urgence

SOUS PRÉFECTURE : 04 73 82 00 07 / EN CAS D'URGENCE : 06 02 16 34 60 (contact direct de la sous-préfète) ou 18

2.4 – Les Postes de secours

Un seul et unique Poste de secours sera constitué à Prabouré avec deux lots complets de matériel. Toutes les interventions se feront depuis ce Poste de Prabouré.

En fonction de la situation de la victime celle-ci pourra être évacuée vers les deux autres Portes.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

Au Col des Supeyres la cabane de billetterie située au niveau du col peut accueillir une victime dans l'attente d'une prise en charge extérieure, le local reste chauffé en permanence.

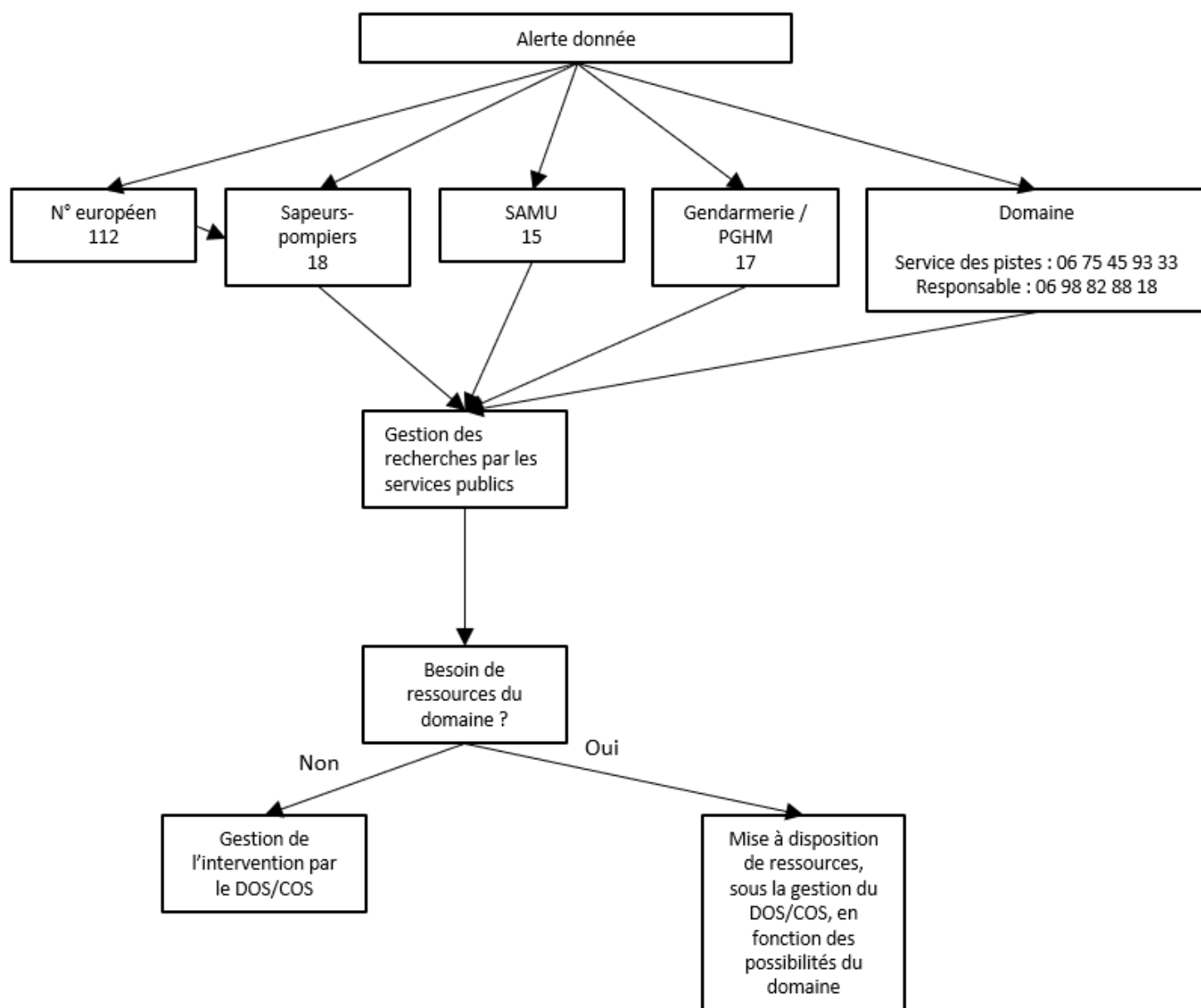
Au Col des Pradeaux, le local de billetterie peut aussi accueillir une victime dans l'attente d'une prise en charge extérieure, de la même manière le local reste chauffé en permanence.

2.5 – Procédure de secours dans le cas d'une personne égarée

Dans le cas de personnes égarées, seule la Gendarmerie est habilitée à déclencher les recherches.

Les communes du domaine nordique des Crêtes du Forez sont situées en zone montagne, donc sous l'autorité du COS « montagne ».

Le COS « montagne » est assuré par les services du PGHM de la gendarmerie nationale.



AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

2.5 – Procédure de secours d'une victime sur pistes

ALERTE DONNEE PAR UN TEMOIN

GENDARMERIE
17

CODIS
18 ou 112

SAMU
15 ou 112

DOMAINE

Service des pistes : 06 75 45 93 33
Responsable : 06 98 82 88 18

INTERVENTION MOTORISEE DES SECOURISTES DU DOMAINE

DETRESSE VITALE CONSTATEE OU
VICTIME INTRANSPORTABLE
Gestes de premiers secours

ABSENCE DE DETRESSE VITALE ET
VICTIME TRANSPORTABLE

Si intervention d'un tiers dans
l'accident (collision, choque avec un
équipement...) appel de la
gendarmerie 17

APPEL RENFORT / MEDICAL
15 – 18 - 112

Direction des opérations
par la Préfecture en
collaboration PGM, SAMU,
SDIS, Domaine

Prise en charge extérieure
sur régulation SAMU /
CODIS / PGM selon
décisions
Accès par les airs ou
quad/motoneige depuis
Prabouré

Gestion de l'intervention
par les secouristes du
domaine et mise en œuvre
des procédures de prise en
charge

Evacuation poste de secours
/ Bilans / Appel pour prise
en charge (15/18/112)

Prise en charge extérieure
sur régulation SAMU CODIS
PGM
Véhicule privé (après
signature décharge)

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

3 – LES MOYENS DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DE PRABOURE

3.1 – Le moyens matériels

Poste de secours de Prabouré

Le poste de secours de Prabouré est équipé de 2 lots de matériel complet (lot A) afin de permettre deux interventions simultanées ou très proches dans le temps.

Dans le poste de secours sont accessibles en permanence les fiches de secours (circonstanciel/bilans/détails de l'intervention/ décharge) ainsi que le registre des pistes dans lequel sont consignées toutes les interventions effectuées.

Recherche / Evacuation

Comme pour les lots de secours les moyens d'évacuation sont doublés avec deux motoneiges et deux traineaux de transport :

- Un motoneige Yamaha Multipurpose (2006) + traîneau/barquette + balisage pour les secours sur pistes damées uniquement
- Une motoneige Lynx (2021) + traîneau/barquette + balisage pour les secours sur pistes damées et en dehors

Les deux motoneiges sont révisées chaque année et contrôlées chaque matin.

S'ajoute à ces deux motoneiges un quad SSV (UForce1000 CF Moto) à chenilles qui peut évoluer hors-piste et transporter 2 personnes en plus du chauffeur.

En plus de ces trois équipements la SEML de Prabouré pourra également s'appuyer sur deux dameuses, une PB300W de 2003 et une PB400 de 2014 stationnées à toutes les deux à Prabouré.

Le Chalet des Sibériens est équipé d'un quad chenillé stationné en permanence à Prabouré.

3.2 – Les moyens humains

Les moyens humains de la SEML de Prabouré agissent sous l'autorité du Président Directeur Général de la Société : Michel BRAVARD – 04 73 95 31 30 – 06 41 27 33 – bravard.michel@orange.fr

Sur site ils sont dirigés par le Directeur de la SEML de Prabouré.

Voici les listes des personnes intervenantes et leurs contacts (permanents de la Société en vert) :

Nom	Prénom	Téléphone	PSE1/PSE2 à jour	Conducteur Motoneige	Conducteur dameuse	Accès matériel hors ouverture
PHILIBERT	François	0698828818	Oui	Oui	Oui	Oui
TRONEL	Cécile	0634695000	Oui	Oui	Non	Oui
GROS	Corentin	0767515243	Oui	Oui	Non	Non
MARCHAND	Olivier	0681820450	Oui	Non	Non	Non
RAVEL	Clémence	0640681643	Oui (pompier)	Non	Non	Non
TRONEL	Christophe	0610865969	Oui (pompier)	Oui	Oui	Non
JOUVET	Pierre-Luc	0627225308	Oui (pompier)	Oui	Non	Non
MOUGIN	Mattéo	0771804732	Oui (pompier)	Non	Non	Non
BARRIER	Rolland	0622040106	Non (PSC1)	Oui	Oui	Oui
GUIGNAND	Boris	0628800840	Non (PSC1)	Oui	Oui	Oui
HAN	Etienne	0603982313	Non (PSC1)	Oui	Non	Oui

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

Chaque jour au moins trois secouristes seront présents sur le site de Prabouré.

Les interventions se feront systématiquement à deux secouristes. Le troisième secouriste pourra ainsi rester disponible. Il sera sollicité en renfort si besoin pour toute intervention nécessitant un troisième secouriste (immobilisation complète...).

En cas de besoin de renfort médicalisé sur piste et d'impossibilité d'accès par les airs, le quad SSV chenillé stationné à Prabouré servira de relais. En plus du conducteur deux personnes peuvent être transportés ainsi que du matériel dans la benne arrière.

Le quad SSV est stationné en permanence à Prabouré.

3.3 – Les moyens de communication

Comme précisé plus haut la clientèle des domaines alpins et nordique devra composer un seul et unique numéro pour joindre le service des pistes : 06 75 45 93 33.

Le téléphone associé à ce numéro restera en permanence entre les mains d'un secouriste de la Station sur le site de Prabouré.

En cas d'intervention il restera sur le site de Prabouré, l'équipe intervenante ayant au préalable notée le numéro d'appel afin de pouvoir joindre la victime si besoin.

3.4 – Les moyens d'information

Avant sa venue sur place la clientèle des deux domaines est informée des conditions d'ouverture des pistes sur un seul site internet : www.praboure.fr, une seule page Facebook (Parc d'Activités de Montagne de Prabouré) et un seul répondeur : 04 73 95 40 45.

Sur le domaine alpin la clientèle est informée des conditions d'ouverture des pistes et du numéro des secours sur le plan des pistes général au pied du domaine ainsi que sur les plans des pistes papiers remis en caisse.

Communication sur le Domaine alpin :

Sur le site de ski alpin de Prabouré la communication entre salariés de la SEML de Prabouré se fait via l'usage de talkies-walkies. Sur l'ensemble des pistes ce moyen de communication est optimal du fait des faibles distances.

Sur l'ensemble du Domaine alpin la couverture mobile est également excellente.

Communication sur le Domaine nordique :

La communication par talkies-walkies sur le domaine nordique n'est pas possible du fait de l'étendue des pistes. La communication radio est difficile depuis de nombreuses années et ne permet pas une communication optimale.

Divers aménagements ont été réalisés mais sans succès.

En parallèle la couverture mobile s'est améliorée sur le Domaine suite à l'installation en 2020 du relais de Prabouré. Ce mode de communication sera désormais privilégié par les salariés du Domaine et notamment lors des opérations de secours (les zones en jaune sur le plan ci-contre offre un réseau de qualité).



AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

Les évolutions dans le tracé des pistes ont intégré cet élément et le kilométrage a été développé dans les zones couvertes et réduit dans les zones blanches.

Il demeure toutefois des zones du domaine non couvertes. Les procédures d'alerte et de secours sur ces zones devront faire appel à une capacité d'adaptation du domaine.

Ces points sont intégrés par les secouristes du domaine et des éléments de signalétiques et d'informations permettent de faciliter ces procédures.

Information de la clientèle

Sur le domaine nordique la clientèle est informée des conditions d'ouverture des pistes et du numéro des secours sur les plans des pistes disposés sur les trois portes.

A Prabouré, un plan au niveau de la billetterie + un plan au sommet du téléski.

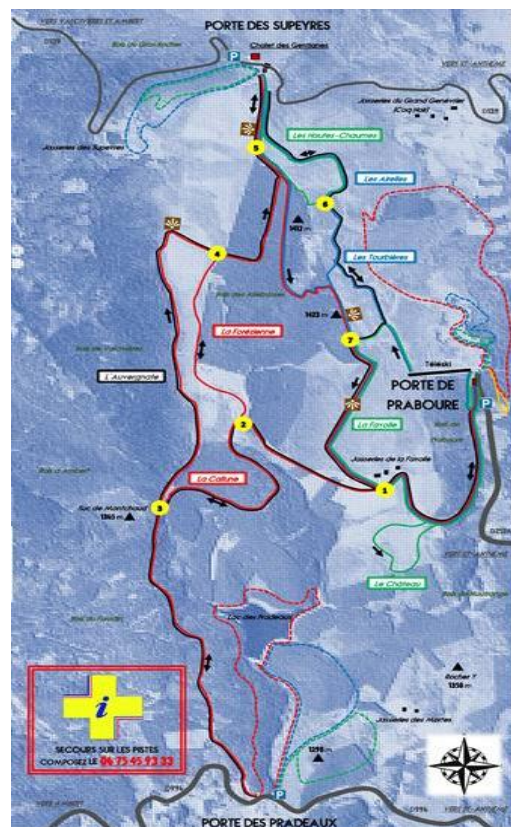
Aux Pradeaux, un plan au niveau de la billetterie.

Aux Supeyres, un plan au niveau du parking + un plan au niveau de la billetterie.

Tous les salariés ont été sensibilisés au fait qu'aucun skieur nordique ne doit partir sur les pistes sans un plan papier sur lequel figure le numéro du service des pistes.

Sur ce plan figure des points numérotés (carrefours) qui doivent permettre aux skieurs de mieux se situer. Il est indiqué que le plan « En cas d'appel des secours merci de préciser votre situation, par exemple entre 2 et 3 ».

Ces carrefours seront matérialisés cette saison par un panneau indiquant le numéro et un visuel du plan des pistes.



3.5 – Les moyens et l'organisation du suivi des pistes

La décision d'ouvrir ou non une piste est prise par le responsable des deux domaines.

Chaque fin de journée une inspection des pistes sera réalisée afin de donner les consignes de damage.

La décision d'ouvrir ou non une piste sera prise le matin avant 9h en fonction du retour des opérations de damage.

L'informations sera délivrée aux clients avant 9h sur les réseaux internet ainsi que sur le répondeur prévu à cet effet.

3.6 – Les moyens de prise en charge extérieur (Pompiers/SAMU/PGM)

Trois portes d'entrée accessibles par la route

Les trois portes du Domaine sont accessibles par des routes départementales. En cas de fermeture d'une de ces routes le domaine sera bien entendu fermé sur ce secteur.

Comme déjà évoqué le Poste de secours principal sera situé à Prabouré mais le Domaine aura la capacité d'évacuer des victimes vers les locaux des Cols des Supeyres ou des Pradeaux.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

Zones de pose d'hélicoptère (DZ)

Dans le cas où une intervention nécessiterait l'intervention d'un hélicoptère, différents points bien adaptés et couverts par le réseau téléphonique mobile ont été identifiés sur la carte ci-dessous.

Le Domaine nordique étant principalement tracé dans des zones ouvertes de nombreux secteurs peuvent permettre la pose d'un hélicoptère au plus près d'une potentielle victime.

Croix du Pialoux

45°585475 N
3°845366 E

Sommet Ouest Allebasses

45°578355 N
3°836580 E

Prairie suc de Montchaud

45°515125 N
3°836 E

Pré de la Marion

45°532578 N
3°840031 E

Plateau Prabouré

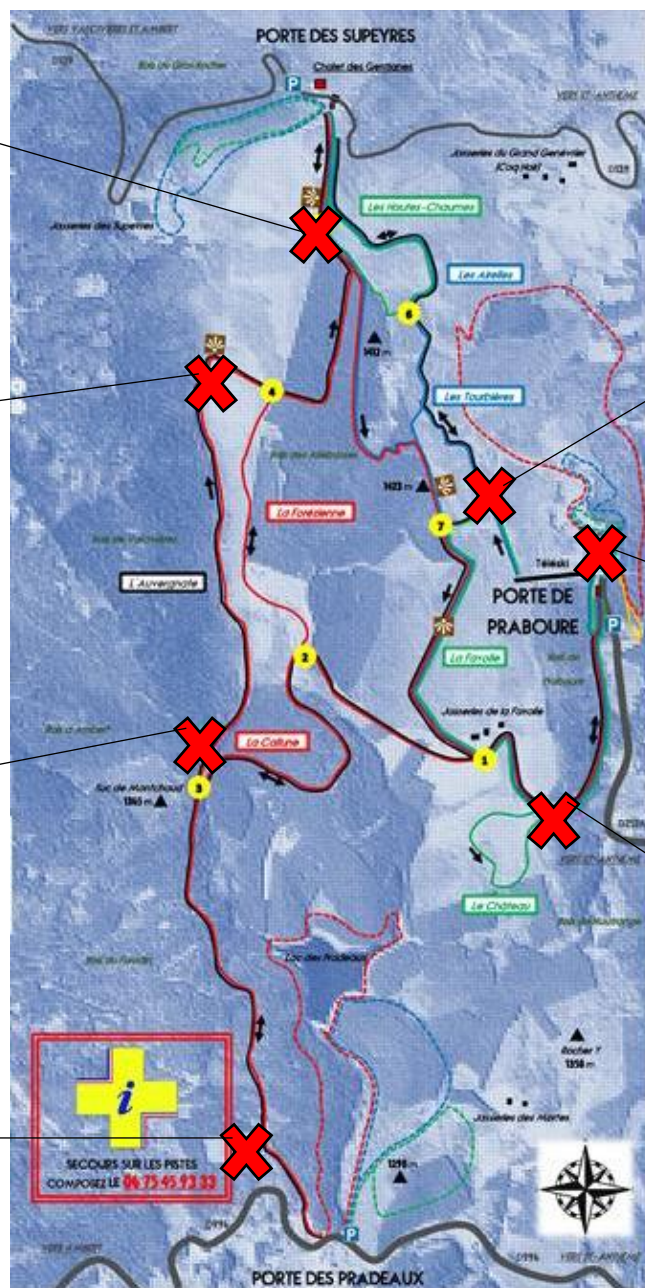
45°56996 N
3°859112 E

Prabouré

45°566654 N
3°868726 E

Carrefour de la Tuile

45°552661 N
3°863816 E



Dans le cas où l'hélicoptère sera dans l'impossibilité d'intervenir, le quad SSV servira de relais depuis le site de Prabouré pour acheminer les moyens humains et matériels nécessaires (pompiers/SAMU/PGM). La majeure partie du personnel de la SEML de Prabouré est autorisé à le conduire et pourra assister toute intervention.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

4 – LA CIRCULATION DES ENGINS MOTORISÉS SUR LES ESPACES NORDIQUES ET ALPINS

4.1 - Réglementation

Article L362-1 En vigueur - Modifié par Loi 2006-436 2006-04-14 art. 25 III JORF 15 avril 2006 - En vigueur depuis le 15 Avril 2006

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

La charte de chaque Parc Naturel Régional ou la charte de chaque Parc National comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc Naturel Régional ou du Parc National et des communes comprises en tout ou partie dans le cœur du parc national. Codification : Ordonnance 2000-914 2000-09-18 JORF 21 septembre 2000.- Loi 2003-591 2003-07-02 art. 31 JORF 3 juillet 2003.

Anciens textes : Loi 91-2 1991-01-03 art. 1.

Article L362-2 En vigueur - Créé par Ordonnance 2000-914 2000-09-18 JORF 21 septembre 2000 - En vigueur depuis le 21 Sept. 2000

L'interdiction prévue à l'article L. 362-1 ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public.

Sous réserve des dispositions des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales, l'interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels et elle n'est pas opposable aux propriétaires ou à leurs ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains appartenant auxdits propriétaires.

Article L362-3 En vigueur - L'utilisation à des fins de loisirs, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite, sauf sur les terrains ouverts dans les conditions prévues au premier alinéa.

Le Maire de chaque commune prendra un arrêté pour interdire la circulation des motoneiges à des fins de loisirs et autorise la circulation des engins de secours et d'entretien des espaces suivants :

- Domaine Alpin de Prabouré
- Domaine Nordique des Crêtes du Forez
- Domaine « Chiens de traîneaux » pour le seul et unique usage de la SARL « Chalets des Sibériens »

4.2 – Servitudes et autorisations de passage

- Pour les communes d'Ambert, Valcivières, Grandrif, St Martin-des-Olmes, arrêté préfectoral du 4 avril 1990

- Pour la commune de St Anthème arrêté préfectoral du 2 décembre 1993

Ces arrêtés préfectoraux, à la création de la zone nordique des Crêtes du Forez, établissent une servitude temporaire pour le passage des pistes de ski de la zone nordique, sur les parcelles ayant été soumises à enquête parcellaire dont la liste est annexée à l'arrêté.

La date de l'utilisation de la servitude sera fixée chaque année par le destinataire de ces servitudes (CCALF). L'arrêté d'ouverture et de fermeture sera fonction des conditions climatiques et d'enneigement (en général 15 novembre / 31 mars).

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

En période d'ouverture du domaine définie par arrêté, l'ensemble des engins motorisés du domaine ont la libre circulation pendant les heures de fermeture au public de 17h à 9h.

Pendant les heures d'ouvertures du domaine au public, un plan de circulation est imposé aux engins de secours et d'entretien, plan précisé dans les arrêtés municipaux.

Les engins doivent rouler à droite, à vitesse lente, les signaux sonores et lumineux actionnés.

4.3 – Circulation sur le domaine

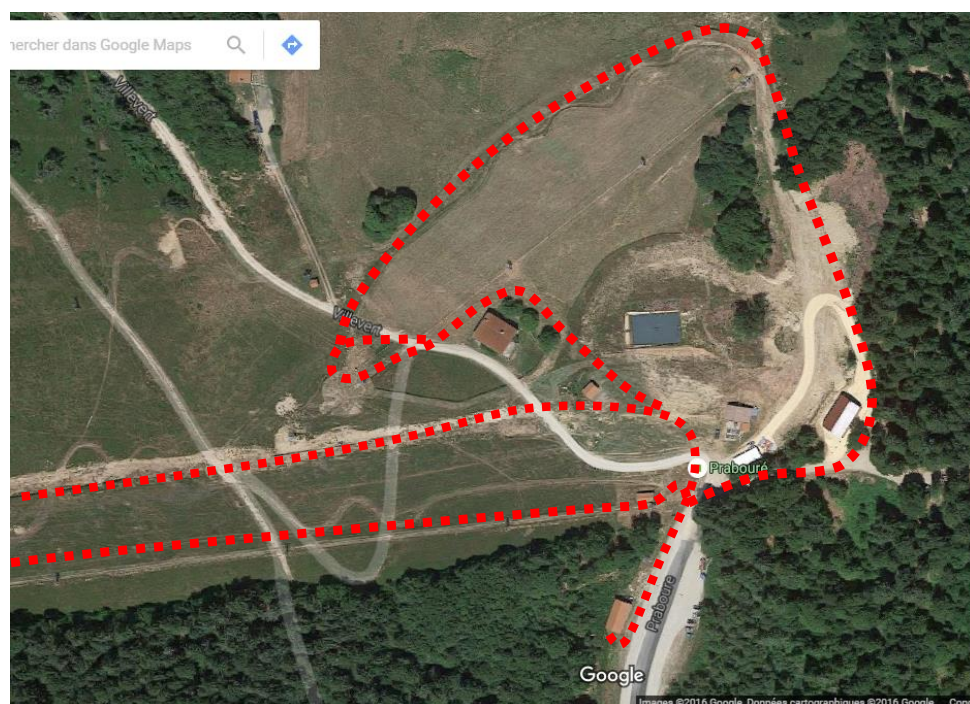
Les motoneiges peuvent circuler sur l'ensemble des pistes du domaine nordique (fond et raquette) et ce dans les deux sens de circulation.

Dans la mesure du possible toutes les opérations d'entretiens auront lieu en dehors des ouvertures au public.

Dans le cadre des opérations de secours l'accès à la victime se fera par l'accès le plus rapide et le plus sécurisé.

Sur le Domaine alpin la circulation des motoneiges au pied des pistes se fera toujours en bordure de piste ou sous un élément de protection (filets).

Les zones circulables sont matérialisées sur la vue ci-dessous et présentées aux salariés lors de la réunion d'avant -saison :



Si une sortie exceptionnelle de dameuse à lieu pendant les heures d'ouverture au public (ex : chute de neige importante), une motoneige s'assure qu'il n'y a plus de client sur la piste et la ferme physiquement, dans les 2 sens, par des barrières ou jalons jaune et noir.

Toutes les portes doivent afficher la fermeture des pistes concernées au point de départ.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

PROPOSITION :

5 – INTERVENTIONS HORS DOMAINE SUR DEMANDE/REQUISITION DES AUTORITES COMPETENTES

Le personnel et le matériel de la SEML de Prabouré est à disposition des autorités compétentes pour toute intervention de secours en dehors des horaires d'ouverture du Domaine et dans toutes les zones « hors-piste » des Monts du Forez.

Lors des années précédentes plusieurs recherches ou interventions de secours ont eu lieu sur les Hautes-Chaumes entre le Col des Supeyres et le Col du Béal.

Cette zone de crêtes est désormais particulièrement fréquentée par les pratiquants de snowkite ainsi que par les amateurs de raquette ou de ski de randonnée nordique.

Elle est pourtant peu couverte en réseau de téléphonie mobile et difficilement accessible par les moyens motorisés. Circuler de nuit et/ou dans des conditions difficiles (brouillard/neige) s'avère difficile tant pour les motoneiges ou quad du domaine que pour les dameuses (idem pour la chenillette des militaires de Pierre-sur-Haute).

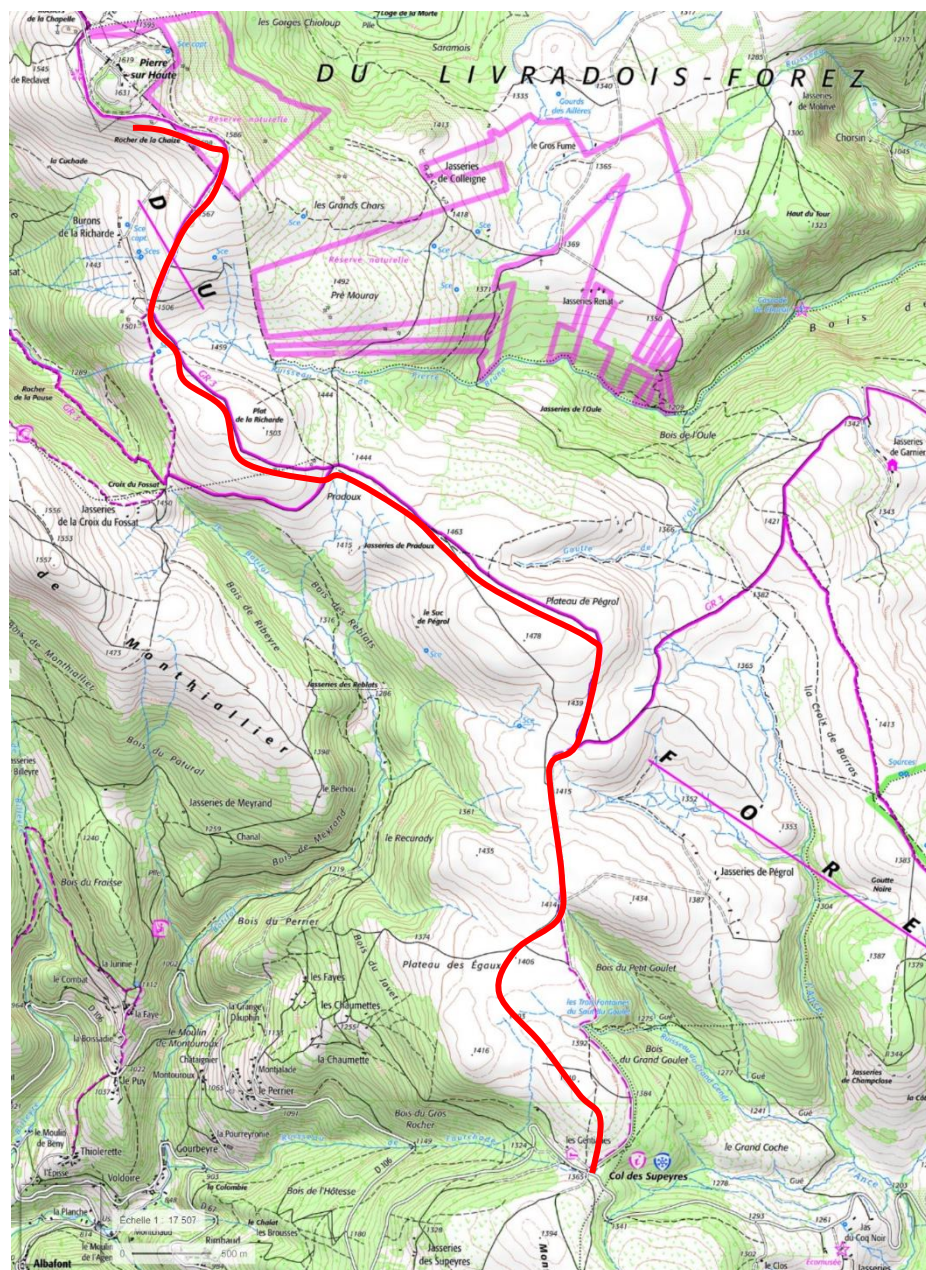
Les obstacles sont nombreux (trous, grillages, barbelés, piquets, passages canadiens...) sur cette zone agricole et rendent complexes et risqués tout déplacement en période enneigée.

Afin de garantir une liaison sûre entre le Col des Supeyres et Pierre-sur-Haute un jalonnage de la ligne de crête pourrait permettre de garantir un accès motorisé sur une ligne de 9 km au cœur du massif. La liaison Col du Béal / Pierre-sur-Haute étant déjà balisée par les militaires de la base.

Un jalon positionné tous les 30 mètres en avant-saison permettrait d'identifier un itinéraire fiable accessible en motoneige/quad et surtout dameuse.

C'est en tout cas une proposition que nous souhaitons soumettre à la Commission de sécurité dans la perspective d'interventions futures plus sécurisées et afin d'en étudier une éventuelle mise en œuvre (coût, mise en place, responsabilités...).

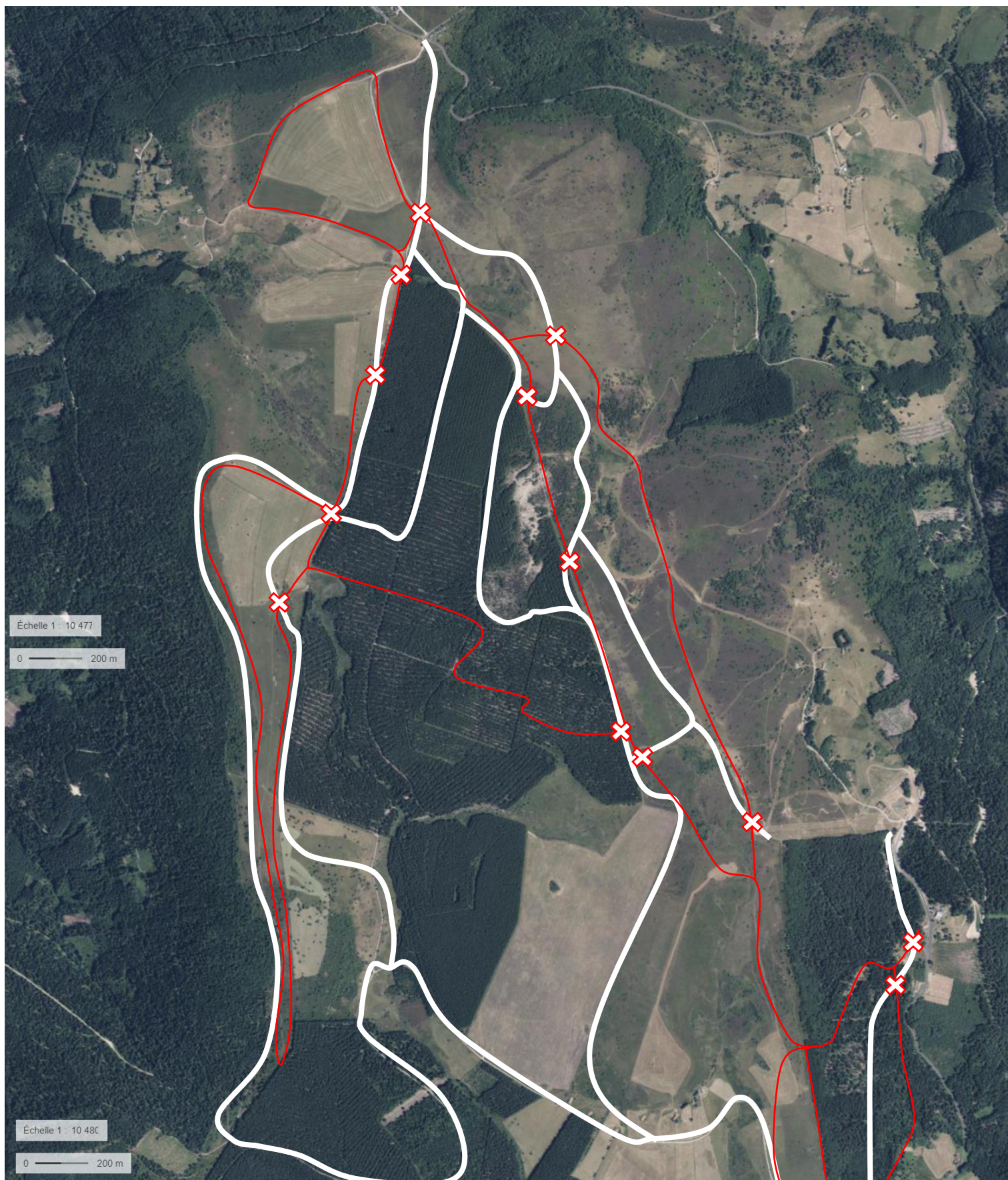
Le plan ci-contre fait figurer en rouge cette ligne de crête.



AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

SECTEUR LES SUPEYRES Pistes « Chalet des Sibériens » (en rouge) et croisements avec le Domaine Nordique des Crêtes du Forez (en blanc)



AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_09-DE
Reçu le 10/10/2025

**SECTEUR PRADEAUX — Pistes « Chalet des Sibériens » et
croisements avec le Domaine Nordique des Crêtes du Forez**

